



# CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

(C.S.A. - A.N.A. - R.N.A.F. - A.N.A.S.E.D. - S.N.A.D.P.)

## COMMUNIQUE

La Confédération Nationale des Avocats, le Syndicat le plus ancien des Avocats de France, a vu son attention attirée par l'arrestation et la condamnation à mort par la Cour Militaire de KINSHASA-GOMBE dont a fait l'objet Monsieur Firmin YANGAMBI pour de prétendus faits de détention illégale d'armes de guerre et tentative d'organisation d'un mouvement insurrectionnel.

D'après les informations que nous avons recueillies, cette arrestation est la conséquence de l'engagement de cet avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de KISANGANI, dans la défense des droits de l'Homme, en sa qualité de Président de l'ONG "Paix sur la terre".

La Confédération Nationale des Avocats s'élève avec la plus extrême vigueur contre ces violations successives des droits les plus élémentaires de la personne humaine, et condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence, de torture, d'incarcération illégale et les manquements aux règles de procédures dont notre confrère Firmin YANGAMBI a été victime.

Elle condamne bien évidemment le principe même de la peine capitale.

La Confédération Nationale des Avocats demande avec insistance à toutes les autorités et plus particulièrement aux autorités congolaises de faire en sorte qu'il soit mis fin à l'emprisonnement de Monsieur Firmin YANGAMBI en raison de ses opinions, et ce conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Paris, le 23 avril 2010

Jean-Michel PAULUS,  
Vice-Président,  
Responsable des Droits de l'Homme.